

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



SCR OPTIMUM

FR0012453348 (PART I) – Capitalisation

FCP géré par FINANCIERE ARBEVEL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif la réalisation d'une performance décorrélée par rapport aux marchés des actions européennes sur la durée de placement recommandée.

Dans ce cadre, l'objectif de l'OPCVM est de réaliser par la mise en œuvre d'une stratégie long/short sur actions, une performance décorrélée par rapport aux marchés des actions européennes, nette de frais fixes de gestion supérieure à un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori composite constitué de 5% CAC 40 dividendes réinvestis + 30% FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 1-3 Y + 65% €STR Capitalisé, sur une durée de placement recommandée minimale de 2 ans.

L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

La stratégie développée par l'OPCVM est une **stratégie d'arbitrage** via l'analyse fondamentale des sociétés de la zone euro selon le double critère de l'analyse financière et de l'analyse technique : Il s'agit de tirer profit de l'écart de potentiel de performance entre une valeur ou un indice national/européen.

L'OPCVM est spécialisé dans la prise de positions simultanées à l'achat - dites positions longues ou « long » - et à la vente - dites positions courtes ou « short » - sur des actions libellées en euro de toutes tailles de capitalisation, de tous secteurs géographiques et de tous secteurs économiques cotées sur des grands marchés internationaux.

Le processus long/short consiste à combiner des positions acheteuses et vendeuses. Le gérant met en place des positions d'arbitrage par le biais de positions acheteuses (positions « long ») et de positions vendeuses (positions « short ») comme suit :

- il prend des positions « long » sur des actions, lorsqu'il considère que des sociétés sont sous-évaluées par le marché ;

- il prend des positions « short » en prenant des positions vendeuses sur actions ou indices actions, lorsqu'il considère que des sociétés sont, au contraire, surévaluées par le marché ou que les indices sous performeront les positions longues;

Le portefeuille est réparti en 2 blocs :

- Les positions acheteuses sont prises sur les actions dont la sélection repose sur une analyse « top-down » (par exemple l'analyse économique) et « bottom-up » (par exemple l'analyse financière).

- Les positions vendeuses sont prises au travers de contrats financiers à terme (contrats futures sur indices ou options listées analysées par la société de gestion) sectoriels ou nationaux

Le gérant s'attachera cependant, en tout temps et autant que possible, à équilibrer, dans le montant des capitaux engagés, les positions acheteuses et vendeuses en portefeuille telles que décrites ci-avant pour que la somme de celles-ci soit la plus proche de zéro.

L'exposition brute du FCP générée par les positions de l'actif et du hors bilan (addition en valeur absolue des positions « long » et « short » sans compensation des positions) au risque des marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations (petites capitalisations comprises) et de tous les secteurs, sera comprise entre 140 et 200% de son actif net.

Son exposition nette au risque de marché actions (positions à l'achat diminuées des positions à la vente, en tenant compte de l'ensemble des positions physiques ou dérivées est comprise entre - 10% et + 10% de son actif net. Le fond SCR OPTIMUM prend donc peu de pari directionnel sur l'évolution du marché lui-même, ce qui explique sa faible corrélation aux indices actions.

Le FCP peut également être exposé jusqu'à 20% de son actif en instruments de taux d'émetteurs souverains, publics, privés, (titres de créance et instruments du marché monétaire) de l'OCDE (hors pays émergents) ayant une notation égale ou supérieure à « Investment Grade » selon l'analyse crédit effectuée par la société de gestion.

La fourchette de sensibilité du FCP est comprise entre 0 et + 3.

L'OPCVM fera l'objet d'une couverture systématique et totale du risque de change.

Le fonds pourra intervenir sur des contrats financiers et des titres intégrant des dérivés simples en couverture et/ou en exposition du risque action et du risque de change.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

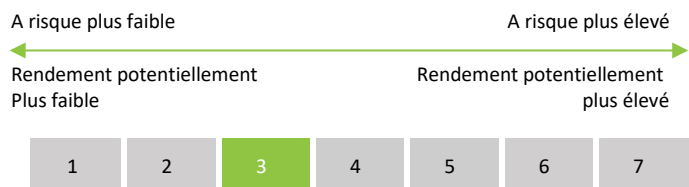
Durée de placement recommandée : Supérieure à 2 ans

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Fréquence des souscriptions et des rachats : Les ordres de souscription et de rachats sont centralisés chaque jour ouvré à 11 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA)

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible signifie que le capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement « sans risque ».

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison du résultat de simulations effectuées sur un portefeuille modèle réalisées sur les 5 ans passés équivalent à la construction du portefeuille envisagé par la société de gestion. La volatilité est modérée car les stratégies d'arbitrage ont pour vocation de compenser la volatilité des titres détenus en position longue et short mais ces stratégies demeurent risquées.

Les risques importants non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants:

- **Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :** L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants (*)	0,68% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance au-delà d'une performance positive et supérieure à celle de l'indicateur de référence (5% CAC 40 dividendes réinvestis + 30% FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 1-3 Y + 65% €STR Capitalisé). 0,00% prélevé au titre du dernier exercice.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais courants:

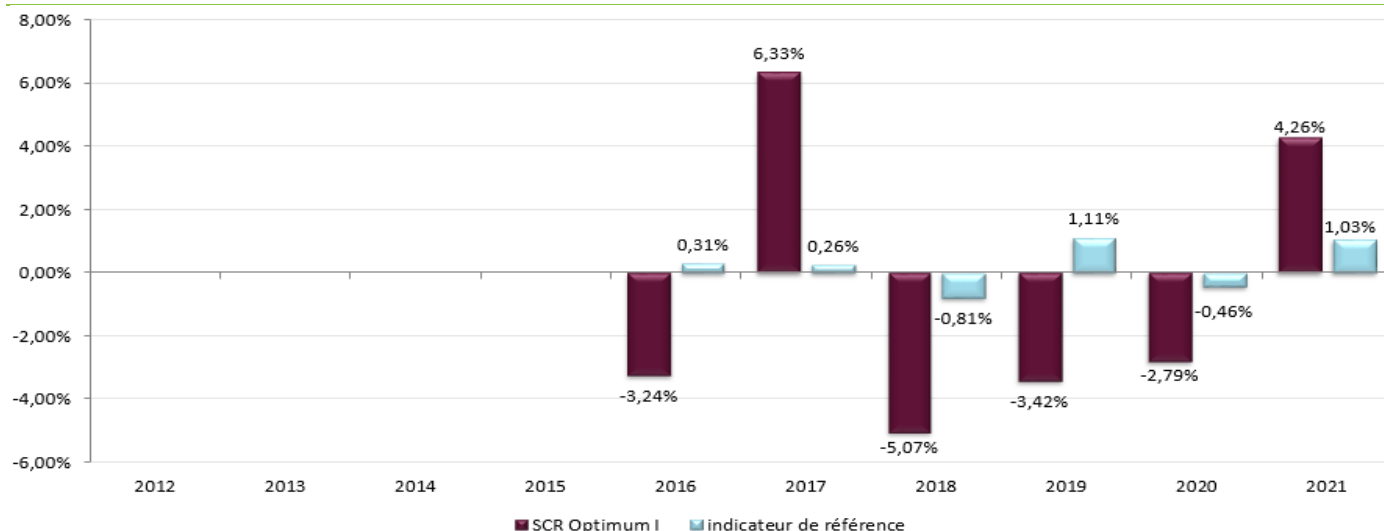
(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/03/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Plus de détails sur les frais sont disponibles aux sections correspondantes du prospectus accessible via www.arbevel.com

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée dividendes et coupons réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur est calculée dividendes, et coupons réinvestis et tient compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 31/03/2015

DATE DE CREATION DE LA PART « I » : 31/03/2015

- DEVISE DE LIBELLE : Euro

- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/US Person.

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

ADRESSE : www.arbevel.com

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FINANCIERE ARBEVEL – 20, rue de la Baume -75008 PARIS

Contacts : Tel : 01.56.59.11.33

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES : La valeur liquidative de l'OPC ainsi que les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenus dans les locaux de la société de gestion et sur son site internet : www.arbevel.com

Un exemplaire papier de la politique de rémunération peut également être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

REGIME FISCAL : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'Impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

PRISE EN COMPTE DE CRITERES EXTRA-FINANCIERS : Le fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans la politique ESG de la société de gestion disponible sur le site internet : www.arbevel.com

Des critères ESG contribuent à la prise de décision d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décisions

Au sens de la position-recommandation AMF DOC-2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur une approche non significativement engageante dans la stratégie d'investissement.

La responsabilité de FINANCIERE ARBEVEL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

FINANCIERE ARBEVEL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/05/2022.